Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Déartement fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Domaine de direction Services centraux
Unité Informatique juridique

Bulletin d'information sur le projet e-LP N° 8 / juin 2008

Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce numéro est consacré au « message d'état » - procédure standardisée informant le créancier de l'état d'une poursuite en cours. En effet, au cours de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse, qui s'est tenue à St-Moritz, ce dispositif a donné lieu à de nombreuses questions et remarques lors de la démonstration d'e-LP.

Dorénavant, chaque édition de ce bulletin comprendra une carte des régions couvertes par e-LP.

Cordiales salutations

Urs Paul Holenstein

Responsable du projet e-LP
Office fédéral de la justice OFJ

urspaul.holenstein@bj.admin.ch
031 323 53 36

Le message d'état
Le message d'état est une procédure décrite par les normes e-LP, qui inclut l'interrogation du système par le logiciel du créancier pour connaître l'état d'avancement d'une poursuite en cours et la réponse donnée par le logiciel de l'office des poursuites.

Interrogation « par le logiciel », parce que le message d'état est une information électronique entièrement automatisée, qui ne requiert pas d'intervention humaine. Les normes e-LP n'interdisent pas l'intervention d'un collaborateur de l'office des poursuites, mais la procédure a été conçue de sorte que la réponse puisse être générée par le système à partir des données disponibles. Les fabricants de logiciels de poursuites que nous connaissons (Bonimpex, SAGE et SITel) ont tous programmé leurs système ainsi.

La procédure recouvre deux types de messages : 1° la requête du créancier, qui contient une identification claire de la poursuite concernée (en général un numéro) et dont la réception par l'office des poursuites est automatique ; 2° la réponse générée à partir des données enregistrées dans la banque de données de l'office des poursuites. Sept réponses sont possibles :

- pas d'information disponible
- poursuites arrêtées
- réquisition de poursuite en cours de traitement
- réquisition de poursuite rejetée
- commandement de payer établi
- commandement de payer notifié
- notification du commandement de payer impossible

La réponse est transmise au créancier sous forme de code et ne s'accompagne d'aucune autre information. Il n'y a donc aucun lieu de craindre que la requête du créancier permette à celui-ci d'entrer dans la banque de données et d'en tirer des informations confidentielles.

Un plus pour les offices des poursuites
Il n'a jamais été aussi facile et rapide de donner une information sur l'état d'une procédure. Le logiciel comporte des mécanismes de contrôle assurant que les renseignements ne sont transmis qu'aux créanciers habilités à les recevoir. Comme les réponses se limitent à sept brèves informations, une « fuite » de données n'est pas possible. Le message d'état relègue dans le passé les longs éclaircissements par téléphone, du moins au sein du réseau e-LP.

Un plus pour les créanciers
Les créanciers peuvent obtenir des renseignements plus facilement et à moindres frais. Il leur est loisible de s'informer de l'avancement d'une procédure de poursuite aussi souvent qu'ils le souhaitent sans avoir à faire le siège de l'office des poursuites. En utilisant ce processus avec ingéniosité, ils peuvent s'épargner des frais tout en étant mieux informés. Par exemple, le logiciel du créancier peut envoyer automatiquement une requête d'état au bout de trois semaines. Il signale ainsi le retard à l'employé tout en informant le créancier de l'état d'avancement des opérations à l'office des poursuites.

e-LP : couverture le 1er juillet 2008

réseau complet réseau partiel

Contacts
Pour toute information sur le projet e-LP, n'hésitez pas à contacter la direction du projet.
Courriel: urspaul.holenstein@bj.admin.ch
Tél: 031 323 53 36

Le bulletin d'information sur le projet e-LP paraît plusieurs fois par an. Il traite d'aspects particuliers de ce projet et rend compte de l'état d'avancement des travaux.